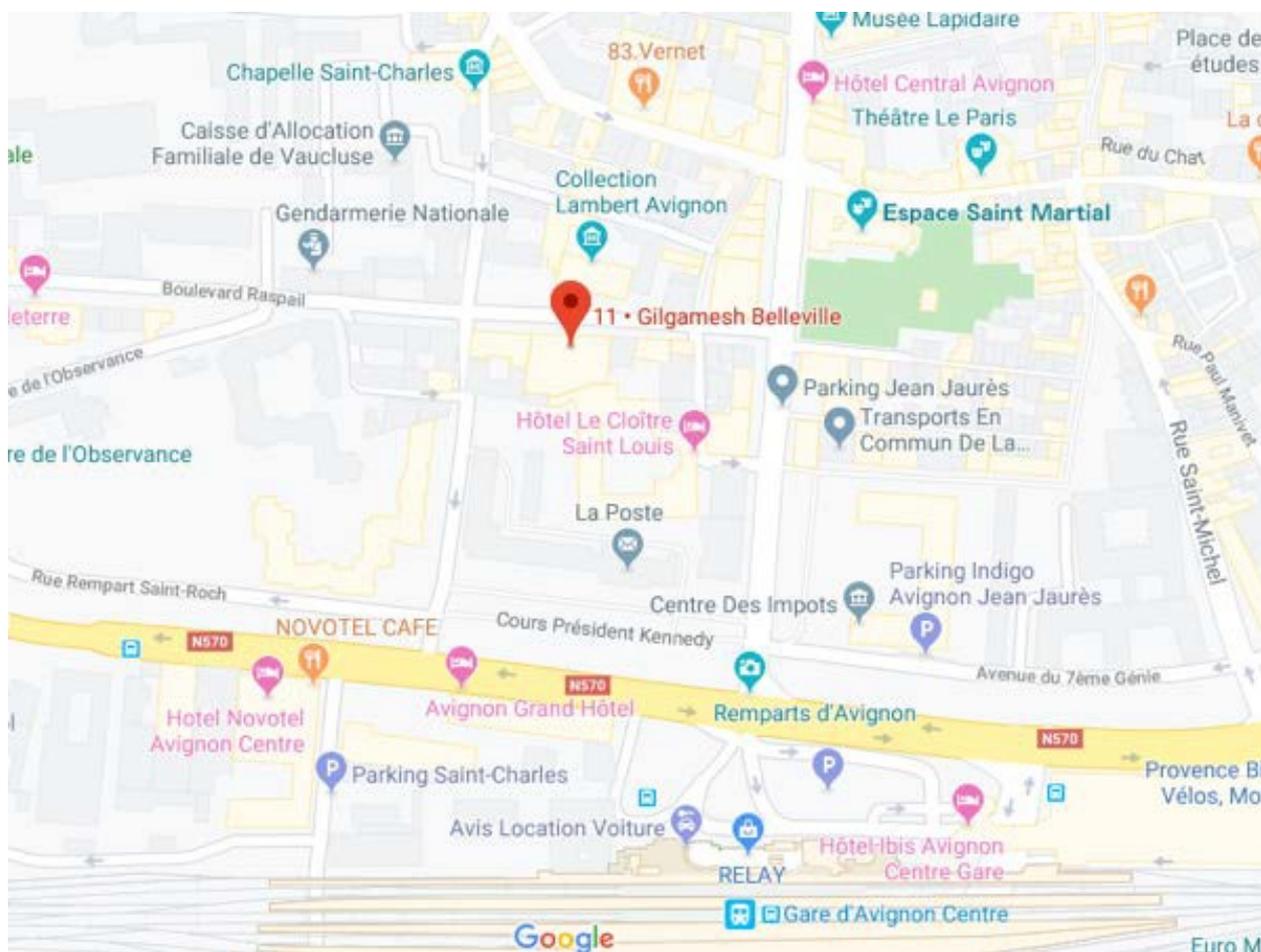


# FICHE TECHNIQUE • Salle 3



**Adresse :**

11 boulevard Raspail - 84000 AVIGNON (près du cloître St Louis)



**Contact technique :**

Fred Tanari

Régisseur général

06 89 05 02 31

[fred.tanari@11avignon.com](mailto:fred.tanari@11avignon.com)

# I • La salle 3

- Scène à plat
- Jauge : Gradins 127 places (125 places en gradin et 2 chaises réglementaires)
- Ouverture : 8 m
- Profondeur : 8 m
- Hauteur sous plafond : 4m
- Hauteur sous gril : 3m80
- Hauteur sous poutre béton sens ouverture : 3m45
- Hauteur sous poutre béton sens profondeur : 3m80
- Pendrillonage à l'italienne
- Rideau de fond noir, ouverture au centre.pas de passage derrière
- coulisse a Jar impossible
- Stockage décor : 16m2 pour l'ensemble des compagnies
- Accès décor 180x200

## • **Structure**

- Une perche de face
- Quadrillage de 1m50 x 1m50 au-dessus de la scène + poteaux de descente et allemandes. Tubes de 50.

## • **Équipement lumière**

- ligne du grill au gradateurs
- 30 circuits de 2,3kw.
- DMX 5 points
- Console lumière

## • **Système de sonorisation**

- Console numérique avec effets et compresseur. Midas M 32 Live + DI 32
- Ampli façade et Ampli retour
- 2 enceintes face et 2 enceintes retour
- 1 sub bass
- 1 boîtier multipaire mobile au plateau

## • **Sécurité**

Effet de feu : Cigarettes, artifices, flammes doivent être signalés au préalable. Un dossier technique devra être remis à la direction. Il mentionnera notamment :

- le type, la catégorie de l'effet
- la durée, la localisation sur scène
- les homologations et les **PM** de classement au feu

Ce dossier devra nous être adressé au minimum 45 jours avant votre arrivée afin qu'il soit soumis à une commission de sécurité si besoin.

Effet de fumée : Des essais seront systématiquement effectués.

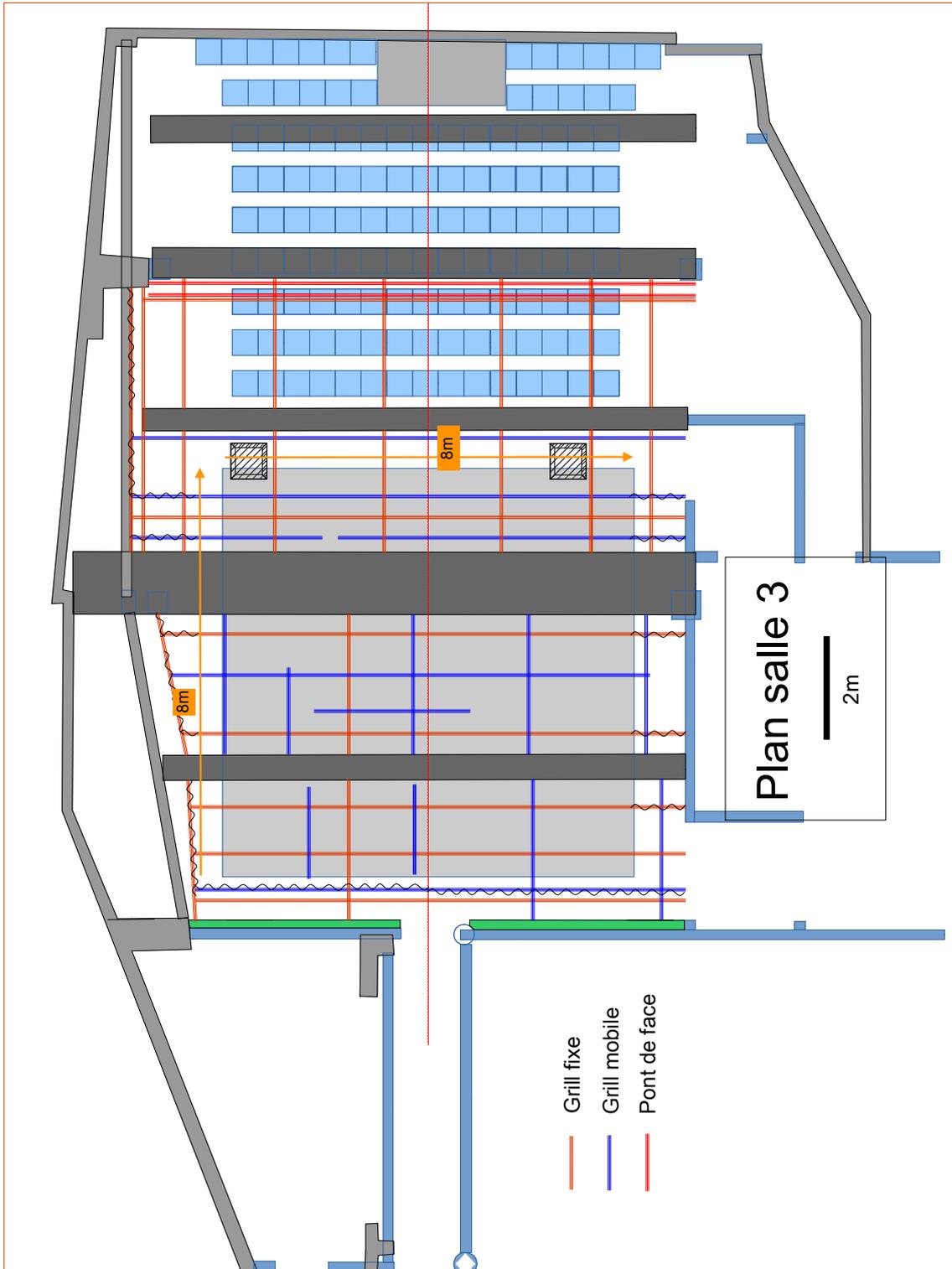
Travail en hauteur à plus de 3m (vol, pont de singe etc.) : conformément au code du travail et à sa réglementation, les artistes sont soumis à la même réglementation que les techniciens, aussi doivent-ils posséder un équipement de protection individuel homologué contre les chutes.

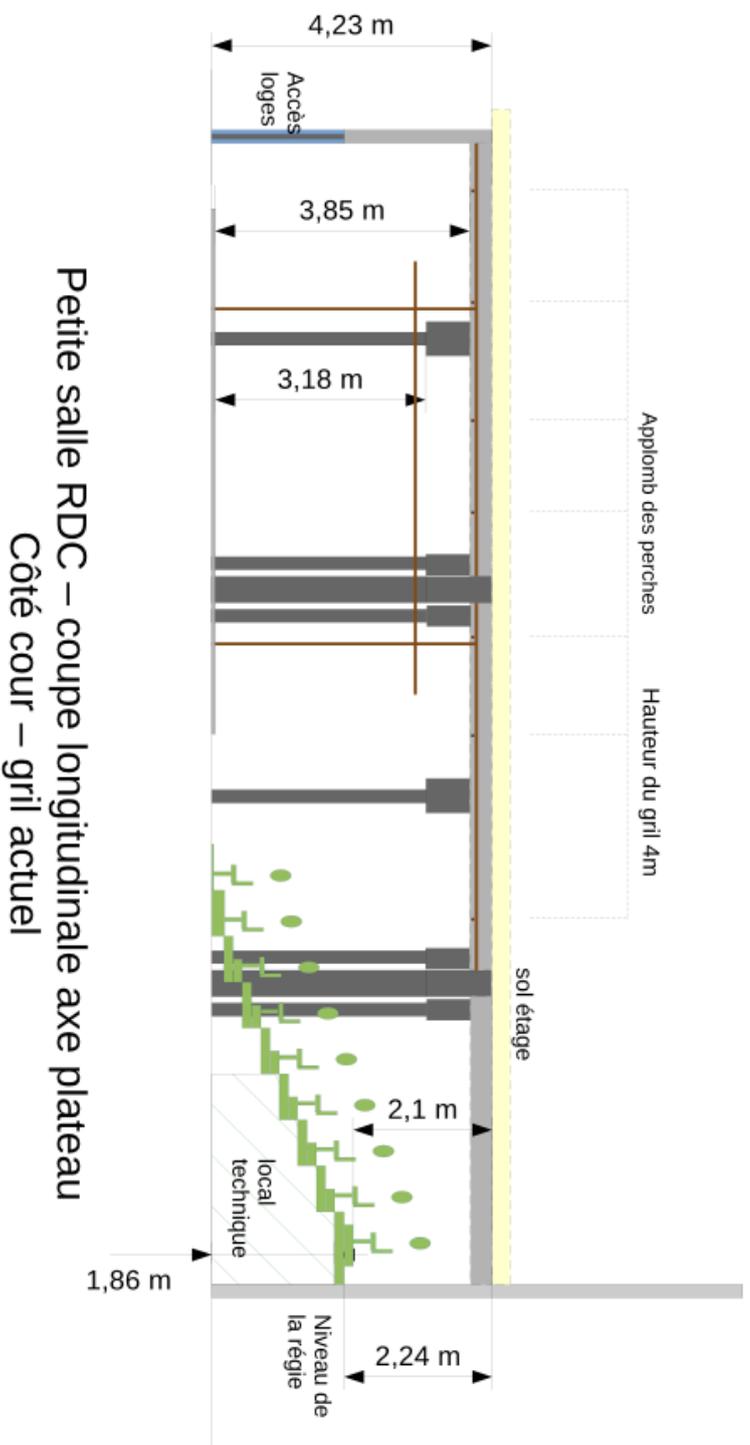
Son, diffusion amplifiée : Afin de préserver la qualité et le confort d'écoute, la puissance sonore devra être adaptée à la salle. Le niveau d'amplification sonore ne peut dépasser les normes fixées par la réglementation en vigueur.

Décors : Les décors doivent être en matériaux M1 ou classés B-s2, d0.

## • **Loges**

Vous trouverez une loge climatisée et équipée de miroirs, chaises, coiffeuses, divers rangements, étagères et portants, sanitaires avec douche.





Petite salle RDC – coupe longitudinale axe plateau  
 Côté cour – grill actuel

Ech 1/100  
 2m

# III • Plans de la salle 3